

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 2 MAI 2019**

MISE EN PLACE DE LA SEANCE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1	<p>Désignation du secrétaire de séance - Vote</p> <p>M. Roger BURTIN est désigné secrétaire de séance.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Désignation à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-1	<p>Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 7 mars 2019</p> <p>Le conseil décide :</p> <p>- D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 7 mars 2019.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-2	<p>Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales</p> <p>Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales depuis le conseil de communauté du 07 mars 2019.</p>	David MARTI

	Adopté : OUI Nombre de votants : 66 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																																																		
I-3	<p>Modalités d'organisation et d'indemnisation des astreintes à la CUCM</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'appliquer le système des astreintes de sécurité aux agents communautaires identifiés pour effectuer les leviers de doute relatifs à la vidéo surveillance des bâtiments communautaires comme suit : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Période concernée</th> <th colspan="4" style="text-align: center;">Du 1^{er} janvier au 31 décembre</th> </tr> <tr> <th style="width: 15%;">Services concernés</th> <th style="width: 15%;">Emplois impliqués</th> <th style="width: 15%;">Filière</th> <th style="width: 15%;">Type d'astreinte</th> <th style="width: 40%;">Durée de l'astreinte</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Service logistique, Territoire du Creusot</td> <td>Encadrement</td> <td>Administrative et technique</td> <td>Astreinte de sécurité</td> <td>Semaine complète (du lundi au dimanche inclus)</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;">Modalités d'organisation</td> </tr> <tr> <td>Composition</td> <td colspan="4">1 agent désigné par rotation</td> </tr> <tr> <td>Sélection des agents</td> <td colspan="4">Désignés selon leur poste : responsable service logistique, responsable pôle matériels, chargé mission maîtrise d'œuvre interne aux bâtiments, référent territoire du Creusot, équipe régie de la cellule travaux en bâtiment, chargé de logistique du garage</td> </tr> <tr> <td>Planification des astreintes</td> <td colspan="4">Rotation entre les agents concernés selon un planning déterminé par la DLMG, et communiqué aux agents avant le 30 novembre de l'année N-1.</td> </tr> <tr> <td>Moyens techniques mis en œuvre</td> <td colspan="4">Téléphone professionnel à disposition et véhicule de service.</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;">Modalités d'indemnisation</td> </tr> <tr> <td>Indemnité d'astreinte de sécurité</td> <td colspan="4">Semaine complète : 149.48 euros Astreinte de nuit en semaine : 10.05 euros. Si astreinte fractionnée inférieure à 10h : 8.08 euros. Astreinte de week-end (vendredi soir au lundi matin) : 109.28 euros Astreinte le samedi ou sur une journée de récupération : 34.85 euros Astreinte le dimanche ou jour férié : 43.38 euros Ces montants sont majorés de 50% si l'agent est prévenu de sa mise en astreinte moins de 15 jours francs avant le début de la période.</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Période concernée	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre				Services concernés	Emplois impliqués	Filière	Type d'astreinte	Durée de l'astreinte	Service logistique, Territoire du Creusot	Encadrement	Administrative et technique	Astreinte de sécurité	Semaine complète (du lundi au dimanche inclus)	Modalités d'organisation					Composition	1 agent désigné par rotation				Sélection des agents	Désignés selon leur poste : responsable service logistique, responsable pôle matériels, chargé mission maîtrise d'œuvre interne aux bâtiments, référent territoire du Creusot, équipe régie de la cellule travaux en bâtiment, chargé de logistique du garage				Planification des astreintes	Rotation entre les agents concernés selon un planning déterminé par la DLMG, et communiqué aux agents avant le 30 novembre de l'année N-1.				Moyens techniques mis en œuvre	Téléphone professionnel à disposition et véhicule de service.				Modalités d'indemnisation					Indemnité d'astreinte de sécurité	Semaine complète : 149.48 euros Astreinte de nuit en semaine : 10.05 euros. Si astreinte fractionnée inférieure à 10h : 8.08 euros. Astreinte de week-end (vendredi soir au lundi matin) : 109.28 euros Astreinte le samedi ou sur une journée de récupération : 34.85 euros Astreinte le dimanche ou jour férié : 43.38 euros Ces montants sont majorés de 50% si l'agent est prévenu de sa mise en astreinte moins de 15 jours francs avant le début de la période.				David MARTI
Période concernée	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre																																																			
Services concernés	Emplois impliqués	Filière	Type d'astreinte	Durée de l'astreinte																																																
Service logistique, Territoire du Creusot	Encadrement	Administrative et technique	Astreinte de sécurité	Semaine complète (du lundi au dimanche inclus)																																																
Modalités d'organisation																																																				
Composition	1 agent désigné par rotation																																																			
Sélection des agents	Désignés selon leur poste : responsable service logistique, responsable pôle matériels, chargé mission maîtrise d'œuvre interne aux bâtiments, référent territoire du Creusot, équipe régie de la cellule travaux en bâtiment, chargé de logistique du garage																																																			
Planification des astreintes	Rotation entre les agents concernés selon un planning déterminé par la DLMG, et communiqué aux agents avant le 30 novembre de l'année N-1.																																																			
Moyens techniques mis en œuvre	Téléphone professionnel à disposition et véhicule de service.																																																			
Modalités d'indemnisation																																																				
Indemnité d'astreinte de sécurité	Semaine complète : 149.48 euros Astreinte de nuit en semaine : 10.05 euros. Si astreinte fractionnée inférieure à 10h : 8.08 euros. Astreinte de week-end (vendredi soir au lundi matin) : 109.28 euros Astreinte le samedi ou sur une journée de récupération : 34.85 euros Astreinte le dimanche ou jour férié : 43.38 euros Ces montants sont majorés de 50% si l'agent est prévenu de sa mise en astreinte moins de 15 jours francs avant le début de la période.																																																			

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-1	<p>Compte de gestion 2018 - Vote (pour tous les budgets)</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'adopter le compte de gestion 2018. 	Hervé MAZUREK

	Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-2	<p>Compte administratif 2018 - Vote (pour tous les budgets)</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'adopter le compte administratif 2018 de la Communauté Urbaine le Creusot Montceau-les-Mines pour chacun des budgets (principal et budgets annexes). <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Étant précisé que David MARTI intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à la majorité.</p>	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-3	<p>Affectation des résultats 2018 (pour tous les budgets)</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide d'affecter les résultats de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Pour le Budget Principal, l'excédent de fonctionnement de 9 648 195,60€ est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 2 905 509,27€ et le solde affecté au compte 1068 pour 6 742 686,33€. • Pour le Budget eau, l'excédent de fonctionnement de 5 600 050,76 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, pour 2 279 122,10 € et le solde affecté au compte 1068 pour 3 320 928,66 €. • Pour le Budget assainissement collectif, l'excédent de fonctionnement de 1 635 234,15 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 542 018,45 € et le solde affecté au compte 1068 pour 1 093 215,70 €. 	Hervé MAZUREK

	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le Budget assainissement non collectif, l'excédent de fonctionnement de 96 414,60 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté • Pour le Budget Transports, l'excédent de fonctionnement de 1 103 925,66 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 838 364,91 € et le solde affecté au compte 1068 pour 265 560,75€. • Pour le Budget Ecomusée, l'excédent de fonctionnement de 123 141,76 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, pour 109 648,84 € et le solde affecté au compte 1068 pour 13 492,92 €. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	
--	--	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-4	<p>Budget Principal - Vote du budget supplémentaire</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-5	<p>Budget annexe Eau - Vote du budget supplémentaire</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'adopter la décision modificative du budget eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-6	<p>Budget annexe assainissement - Vote du budget supplémentaire</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'adopter la décision modificative du budget assainissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité..</p>	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-7	<p>Budget annexe SPANC - Vote du budget supplémentaire</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'adopter la décision modificative du budget SPANC, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-8	<p>Budget annexe Transports - Vote du budget supplémentaire</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'adopter la décision modificative du budget transports, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-9	<p>Budget annexe Ecomusée - Vote du budget supplémentaire</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'adopter la décision modificative du budget écomusée, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																		
II-10	<p>AP/CP Acquisition de matériel de transport - Ajustement de l'échéancier</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet d'acquisition de matériel roulant établie comme suit : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="font-size: small;">Libellé Autorisation Programme</th> <th rowspan="2" style="font-size: small;">N° Programme - Opération</th> <th rowspan="2" style="font-size: small;">Montant de L'AP (C)</th> <th colspan="4" style="font-size: small;">Montant des Crédits de Paiement (C)</th> </tr> <tr> <th style="font-size: x-small;">2017</th> <th style="font-size: x-small;">2018</th> <th style="font-size: x-small;">2019</th> <th style="font-size: x-small;">2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="font-size: x-small;">Acquisition de matériel de transport</td> <td style="font-size: x-small;">MSCMM083</td> <td style="font-size: x-small;">4 567 200</td> <td style="font-size: x-small;">1 882 661</td> <td style="font-size: x-small;">1 200 015</td> <td style="font-size: x-small;">800 000</td> <td style="font-size: x-small;">684 524</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)				2017	2018	2019	2020	Acquisition de matériel de transport	MSCMM083	4 567 200	1 882 661	1 200 015	800 000	684 524	Hervé MAZUREK
Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération				Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)														
		2017	2018	2019		2020														
Acquisition de matériel de transport	MSCMM083	4 567 200	1 882 661	1 200 015	800 000	684 524														

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-11	<p>AP/CP Canal du centre - Ajustement de l'échéancier</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet d'aménagement du canal du centre, comme suit : 	Hervé MAZUREK

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (C)	N° Programme - Opération	Montant des Crédits de Paiement (C)			
			2017	2018	2019	2020
Port de Montceau	2 372 622	UTPVC 135	46 623	1 096 960	175 000	
Haltes Nautiques		UTPVC 134		7 140	75 000	200 000
Eurovélo		UTPVC 132		0	50 000	721 899

Adopté : OUI

Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)

Observations : Adoption à l'unanimité.

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																		
II-12	<p>AP/CP Collecte des déchets ménagers - Ajustement de l'échéancier</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet de collecte des déchets ménagers établie comme suit : <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Libellé Autorisation Programme</th> <th rowspan="2">N° Programme - Opération</th> <th rowspan="2">Montant de L'AP (C)</th> <th colspan="4">Montant des Crédits de Paiement (C)</th> </tr> <tr> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Collecte des déchets ménagers</td> <td>PDTC0075</td> <td>2 108 060</td> <td>481 060</td> <td>477 439</td> <td>525 000</td> <td>624 561</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)				2017	2018	2019	2020	Collecte des déchets ménagers	PDTC0075	2 108 060	481 060	477 439	525 000	624 561	Hervé MAZUREK
Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération				Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)														
		2017	2018	2019		2020														
Collecte des déchets ménagers	PDTC0075	2 108 060	481 060	477 439	525 000	624 561														

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																							
II-13	<p>AP/CP Aménagement Boulevard du 8 mai à Torcy - Ajustement de l'échéancier</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De voter l'actualisation de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet d'aménagement du Boulevard du 8 mai à Torcy établie comme suit : <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Libellé Autorisation Programme</th> <th rowspan="2">N° Programme - Opération</th> <th rowspan="2">Montant de L'AP (C)</th> <th colspan="5">Montant des Crédits de Paiement (C)</th> </tr> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aménagement Bd du 8 mai à Torcy</td> <td>UDUPU 038</td> <td>7 826 000</td> <td>74 440</td> <td>350 000</td> <td>1 690 000</td> <td>1 590 000</td> <td>2 590 000</td> <td>1 531 560</td> </tr> </tbody> </table>	Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)					2018	2019	2020	2021	2022	2023	Aménagement Bd du 8 mai à Torcy	UDUPU 038	7 826 000	74 440	350 000	1 690 000	1 590 000	2 590 000	1 531 560	Hervé MAZUREK
Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération				Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)																			
		2018	2019	2020		2021	2022	2023																	
Aménagement Bd du 8 mai à Torcy	UDUPU 038	7 826 000	74 440	350 000	1 690 000	1 590 000	2 590 000	1 531 560																	

	<p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																					
II-14	<p>AP/CP Fonds de soutien chemin ruraux et accessibilité - Ajustement de l'échéancier</p> <p>Le conseil décide :</p> <p>- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour les fonds de soutien des chemins ruraux et pour l'accessibilité comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 20%;">Libellé Autorisation Programme</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">N° Programme - Opération</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Montant de l'AP (C)</th> <th colspan="5">Montant des Crédits de Paiement (C)</th> </tr> <tr> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: left;">Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité</td> <td style="text-align: left;">PECAV - 058</td> <td style="text-align: right;">1 028 684</td> <td style="text-align: right;">49 650</td> <td style="text-align: right;">47 950</td> <td style="text-align: right;">185 177</td> <td style="text-align: right;">215 921</td> <td style="text-align: right;">529 986</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de l'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)					2016	2017	2018	2019	2020	Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité	PECAV - 058	1 028 684	49 650	47 950	185 177	215 921	529 986	Hervé MAZUREK
Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération				Montant de l'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)																	
		2016	2017	2018		2019	2020																
Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité	PECAV - 058	1 028 684	49 650	47 950	185 177	215 921	529 986																

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																							
II-15	<p>AP/CP Modernisation des déchèteries - Ajustement de l'échéancier</p> <p>Le conseil décide :</p> <p>- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour le programme de modernisation des déchèteries comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 15%;">Libellé Autorisation Programme</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">N° Programme - Opération</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Montant de l'AP (C)</th> <th colspan="5">Montant des Crédits de Paiement (C)</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: left;">Modernisation des déchèteries</td> <td style="text-align: left;">PDTDC - 071 072</td> <td style="text-align: right;">2 336 654</td> <td style="text-align: right;">110 452</td> <td style="text-align: right;">228 646</td> <td style="text-align: right;">1 217 556</td> <td style="text-align: right;">436 051</td> <td style="text-align: right;">283 000</td> <td style="text-align: right;">60 949</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de l'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)					2015	2016	2017	2018	2019	2020	Modernisation des déchèteries	PDTDC - 071 072	2 336 654	110 452	228 646	1 217 556	436 051	283 000	60 949	Hervé MAZUREK
Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération				Montant de l'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)																			
		2015	2016	2017		2018	2019	2020																	
Modernisation des déchèteries	PDTDC - 071 072	2 336 654	110 452	228 646	1 217 556	436 051	283 000	60 949																	

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																					
II-16	<p>AP/CP Le Creusot - Mach 2 - Ajustement de l'échéancier</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet Mach 2 de la manière suivante : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 15%;">Libellé Autorisation Programme</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">N° Programme - Opération</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Montant de L'AP (C)</th> <th colspan="5">Montant des Crédits de Paiement (C)</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Le Creusot - Mach 2</td> <td>UDUPU - 036</td> <td style="text-align: right;">1 531 957</td> <td style="text-align: right;">135 000</td> <td style="text-align: right;">23 928</td> <td style="text-align: right;">338 043</td> <td style="text-align: right;">558 986</td> <td style="text-align: right;">476 000</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)					2015	2016	2017	2018	2019	Le Creusot - Mach 2	UDUPU - 036	1 531 957	135 000	23 928	338 043	558 986	476 000	Hervé MAZUREK
Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération				Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)																	
		2015	2016	2017		2018	2019																
Le Creusot - Mach 2	UDUPU - 036	1 531 957	135 000	23 928	338 043	558 986	476 000																

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																								
II-17	<p>AP/CP Programme pluriannuel de voirie - Ajustement de l'échéancier</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le plan pluriannuel de voirie comme suit : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Libellé Autorisation Programme</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">N° Programme - Opération</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Montant de L'AP (C)</th> <th colspan="6">Montant des Crédits de Paiement (C)</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Programme pluriannuel de voirie</td> <td>PECAV05 2</td> <td style="text-align: right;">10 383 876</td> <td style="text-align: right;">1 478 625</td> <td style="text-align: right;">1 115 729</td> <td style="text-align: right;">1 489 522</td> <td style="text-align: right;">1 678 723</td> <td style="text-align: right;">2 500 000</td> <td style="text-align: right;">2 121 277</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)						2015	2016	2017	2018	2019	2020	Programme pluriannuel de voirie	PECAV05 2	10 383 876	1 478 625	1 115 729	1 489 522	1 678 723	2 500 000	2 121 277	Hervé MAZUREK
Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération				Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)																				
		2015	2016	2017		2018	2019	2020																		
Programme pluriannuel de voirie	PECAV05 2	10 383 876	1 478 625	1 115 729	1 489 522	1 678 723	2 500 000	2 121 277																		

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																					
II-18	<p>AP/CP Site technopolitain - Ajustement de l'échéancier</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De modifier l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet du site technopolitain, comme suit : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 15%;">Libellé Autorisation Programme</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Montant de L'AP (€)</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">N° Programme - Opération</th> <th colspan="5">Montant des Crédits de Paiement (€)</th> </tr> <tr> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021 et suivants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Site technopolitain</td> <td style="text-align: center;">10 200 000</td> <td style="text-align: center;">DERES 095</td> <td style="text-align: center;">95 000</td> <td style="text-align: center;">111 932</td> <td style="text-align: center;">920 000</td> <td style="text-align: center;">2 082 036</td> <td style="text-align: center;">6 990 032</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme - Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)					2017	2018	2019	2020	2021 et suivants	Site technopolitain	10 200 000	DERES 095	95 000	111 932	920 000	2 082 036	6 990 032	Hervé MAZUREK
Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)				N° Programme - Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)																	
		2017	2018	2019		2020	2021 et suivants																
Site technopolitain	10 200 000	DERES 095	95 000	111 932	920 000	2 082 036	6 990 032																

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																		
II-19	<p>AP/CP Restructuration et valorisation de la Villa Perrusson - Ajustement de l'échéancier</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De modifier l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements pour le projet de restauration et valorisation de la Villa Perrusson de la manière suivante : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 15%;">Libellé Autorisation Programme</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">N° Programme - Opération</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Montant de L'AP (€)</th> <th colspan="4">Montant des Crédits de Paiement (€)</th> </tr> <tr> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Restauration et valorisation de la Villa Perrusson</td> <td style="text-align: center;">UTPEP042</td> <td style="text-align: center;">3 674 633</td> <td style="text-align: center;">407 260</td> <td style="text-align: center;">202 358</td> <td style="text-align: center;">1 189 000</td> <td style="text-align: center;">1 876 015</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)				2017	2018	2019	2020	Restauration et valorisation de la Villa Perrusson	UTPEP042	3 674 633	407 260	202 358	1 189 000	1 876 015	Hervé MAZUREK
Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération				Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)														
		2017	2018	2019		2020														
Restauration et valorisation de la Villa Perrusson	UTPEP042	3 674 633	407 260	202 358	1 189 000	1 876 015														

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																								
II-20	<p>AP/CP Le Breuil - Ancien stade - Ajustement de l'échéancier</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour l'opération Le Breuil ancien stade comme suit : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 15%;">Libellé Autorisation Programme</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">N° Programme - Opération</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Montant de L'AP (C)</th> <th colspan="6">Montant des Crédits de Paiement (C)</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Le Breuil - Ancien stade</td> <td>UHAOC-025</td> <td style="text-align: right;">723 312</td> <td style="text-align: right;">96 421</td> <td style="text-align: right;">56 891</td> <td style="text-align: right;">36 605</td> <td style="text-align: right;">54 868</td> <td style="text-align: right;">260 000</td> <td style="text-align: right;">218 527</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)						2015	2016	2017	2018	2019	2020	Le Breuil - Ancien stade	UHAOC-025	723 312	96 421	56 891	36 605	54 868	260 000	218 527	Hervé MAZUREK
Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération				Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)																				
		2015	2016	2017		2018	2019	2020																		
Le Breuil - Ancien stade	UHAOC-025	723 312	96 421	56 891	36 605	54 868	260 000	218 527																		

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																		
II-21	<p>AP/CP Ouvrages d'art - Ajustement de l'échéancier</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement du projet de travaux d'ouvrages d'art: <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 15%;">Libellé Autorisation Programme</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">N° Programme - Opération</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Montant de L'AP (C)</th> <th colspan="4">Montant des Crédits de Paiement (C)</th> </tr> <tr> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ouvrages d'art</td> <td>PECAV059</td> <td style="text-align: right;">1 890 000</td> <td style="text-align: right;">450 353</td> <td style="text-align: right;">674 600</td> <td style="text-align: right;">260 000</td> <td style="text-align: right;">505 047</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)				2017	2018	2019	2020	Ouvrages d'art	PECAV059	1 890 000	450 353	674 600	260 000	505 047	Hervé MAZUREK
Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération				Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)														
		2017	2018	2019		2020														
Ouvrages d'art	PECAV059	1 890 000	450 353	674 600	260 000	505 047														

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																		
II-22	<p>AP/CP Aménagement des points d'appuis - Ajustement de l'échéancier</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De voter l'ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet de construction des bâtiments d'appui délocalisés sur les communes-centres de chacun des territoires de Saint-Vallier, le Breuil, Torcy et Montchanin, établie comme suit : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 15%;">Libellé Autorisation Programme</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">N° Programme - Opération</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Montant de L'AP (C)</th> <th colspan="4" style="text-align: center;">Montant des Crédits de Paiement (C)</th> </tr> <tr> <th style="width: 10%;">2017</th> <th style="width: 10%;">2018</th> <th style="width: 10%;">2019</th> <th style="width: 10%;">2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aménagement des points d'appui</td> <td>MSCF1138</td> <td style="text-align: right;">1 170 000</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: right;">25 175</td> <td style="text-align: right;">200 000</td> <td style="text-align: right;">944 825</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)				2017	2018	2019	2020	Aménagement des points d'appui	MSCF1138	1 170 000	0	25 175	200 000	944 825	Hervé MAZUREK
Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération				Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)														
		2017	2018	2019		2020														
Aménagement des points d'appui	MSCF1138	1 170 000	0	25 175	200 000	944 825														

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																				
II-23	<p>AP/CP Restructuration du quartier de la gare du Creusot - Ajustement de l'échéancier</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De voter l'ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour la restructuration du quartier de la gare établie comme suit : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 15%;">Libellé Autorisation Programme</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Montant de L'AP (C)</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">N° Programme - Opération</th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Montant des Crédits de Paiement (C)</th> </tr> <tr> <th style="width: 10%;">2017</th> <th style="width: 10%;">2018</th> <th style="width: 10%;">2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pont Dalle Gare SNCF</td> <td rowspan="2" style="text-align: center;">7 200 000€</td> <td style="text-align: center;">UDUPU 160</td> <td style="text-align: right;">912 967</td> <td style="text-align: right;">4 108 861</td> <td style="text-align: right;">1 114 671</td> </tr> <tr> <td>Restructuration du quartier de la gare du Creusot</td> <td style="text-align: center;">UDUPU 037</td> <td style="text-align: right;">260 092</td> <td style="text-align: right;">80 033</td> <td style="text-align: right;">723 376</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (C)	N° Programme - Opération	Montant des Crédits de Paiement (C)			2017	2018	2019	Pont Dalle Gare SNCF	7 200 000€	UDUPU 160	912 967	4 108 861	1 114 671	Restructuration du quartier de la gare du Creusot	UDUPU 037	260 092	80 033	723 376	Hervé MAZUREK
Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (C)				N° Programme - Opération	Montant des Crédits de Paiement (C)																
		2017	2018	2019																		
Pont Dalle Gare SNCF	7 200 000€	UDUPU 160	912 967	4 108 861	1 114 671																	
Restructuration du quartier de la gare du Creusot		UDUPU 037	260 092	80 033	723 376																	

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																		
II-24	<p>AP/CP Montée en débit - Ajustement de l'échéancier</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet communautaire de montée en débit établie comme suit : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"><thead><tr><th rowspan="2" style="text-align: center;">Libellé Autorisation Programme</th><th rowspan="2" style="text-align: center;">N° Programme - Opération</th><th rowspan="2" style="text-align: center;">Montant de L'AP (C)</th><th colspan="4" style="text-align: center;">Montant des Crédits de Paiement (C)</th></tr><tr><th style="text-align: center;">2016</th><th style="text-align: center;">2017</th><th style="text-align: center;">2018</th><th style="text-align: center;">2019</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">Montée en débit</td><td style="text-align: center;">UTIAN - 043</td><td style="text-align: center;">1 947 838</td><td style="text-align: center;">187 906</td><td style="text-align: center;">1 405 259</td><td style="text-align: center;">204 673</td><td style="text-align: center;">150 000</td></tr></tbody></table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 20 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)				2016	2017	2018	2019	Montée en débit	UTIAN - 043	1 947 838	187 906	1 405 259	204 673	150 000	Hervé MAZUREK
Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération				Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)														
		2016	2017	2018		2019														
Montée en débit	UTIAN - 043	1 947 838	187 906	1 405 259	204 673	150 000														

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-25	<p>Le Creusot Initiatives - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines et Le Creusot Initiatives ;- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 26 000 € ;- D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget primitif 2019, nature 6574. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Étant précisé que Bernard DURAND intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	Hervé MAZUREK

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-1	<p>Etude sur l'interconnexion TER/TGV autour de la gare Creusot/Montceau/Montchanin TGV - Convention de financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage - Autorisation de signature de la convention</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver les termes de la convention relative à une étude sur l'interconnexion TER/TGV autour de la gare du Creusot-Montceau-Montchanin TGV à intervenir avec l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Grand Chalon ;- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;- D'autoriser le versement de la participation financière de la CUCM ;- D'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 65 (dont 18 pouvoirs)</p> <p>Observations : Étant précisé que Marie-Claude JARROT, Jean-Claude LAGRANGE et Laëtizia MARTINEZ intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-1	<p>Fonds d'aide au commerce en milieu rural - Commune de Saint-Romain-sous-Gourdon</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'autoriser le versement d'une subvention au titre du fonds d'aide au commerce en milieu rural d'un montant de 4 890 € à la commune de Saint-Romain-sous-Gourdon pour la réhabilitation ce projet ;- D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au BP 2019 article 2042 94. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Alain BALLOT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-2	<p>LE CREUSOT - Secteur MACH 2 - Vente d'un terrain à la SAS société des cinémas LCM pour l'implantation d'un nouveau complexe cinématographique</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De vendre à la SAS SOCIÉTÉ DES CINÉMAS LCM, enregistrée au RCS de Lyon sous le numéro 828 857 342, sise 74 rue de Bonnel à Lyon (69003), représentée par sa présidente la SAS CINÉALPES, elle-même représentée par sa présidente Madame Evelyne DAVOINE, un terrain d'une contenance de 6 700 m² environ, à prendre sur la parcelle AI n°327 formant l'îlot 6 du secteur Mach 2, rue Hélène Boucher au Creusot,- Précise que cette cession interviendra à l'euro symbolique,- Autorise M. le Président à signer le compromis de vente, qui formalisera l'accord des parties, ainsi que l'acte authentique à intervenir étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;- Autorise la SAS SOCIÉTÉ DES CINÉMAS LCM, enregistrée au RCS de Lyon sous le numéro 828 857 342, sise 74 rue de Bonnel à Lyon (69003), représentée par sa présidente la SAS CINÉALPES, elle-même représentée par sa présidente Madame Evelyne DAVOINE, à déposer sur le terrain susvisé une demande d'autorisation de création d'un établissement cinématographique de 6 salles et 900 places auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique de Saône-et-Loire. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Frédérique LEMOINE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-3	<p>ISOSIGN - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver la convention d'application à intervenir entre la SAS Isosign et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention ;- D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 32 000 € Isosign ;- D'imputer la dépense sur le budget correspondant. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Olivier PERRET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-4	<p>Marché des producteurs de Pays - Convention Partenariale - Attribution d'une subvention</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver les termes de la convention à intervenir avec la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire pour l'organisation des Marchés de Producteurs de Pays en 2019 ;- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'organisation des Marchés de Producteurs de Pays fournis par la Chambre d'agriculture de Saône et Loire ;- D'autoriser le versement d'une subvention de 7 000 € à la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire afin de contribuer au financement des Marchés de producteurs de Pays ;- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2019.	Olivier PERRET

	Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-5	<p>BGE Perspectives - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la convention d'objectifs à intervenir entre la communauté urbaine et l'association BGE Perspectives ; - D'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention cadre et d'en assurer la bonne exécution ; - D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 11 875 € à BGE Perspectives pour l'année 2019 ; - D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au BP 2019 - nature 6574 fonction 524 et nature 6188 fonction 524. <p>Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Olivier PERRET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-6	<p>Potentiel - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs.</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté Urbaine et l'association Potentiel ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et d'en assurer la bonne exécution ; - D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 10 000 € à l'association Potentiel pour l'année 2019 ; 	Olivier PERRET

	<ul style="list-style-type: none"> - D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au BP 2019- nature 6574 fonction 90. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-7	<p>TORCY - Zone industrielle - Vente d'un terrain à la SAS AVELIS INDUSTRIE</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De vendre à la SAS AVELIS INDUSTRIE, dont le siège social est situé avenue des Ferrancins, 71210 Torcy, représentée par la société AVELIS GROUP, elle-même représentée par Monsieur Philippe MARRAS, un terrain de 1019 m² environ à prendre sur les parcelles de terrains suivantes, sises commune de TORCY, Zone Industrielle : <ul style="list-style-type: none"> o Section C n° 597 ; o Section C n° 1288 ; o Section C n° 1330 ; o Section C n° 1011 ; - De fixer le prix de cette cession à 15 € H.T./m², soit la somme totale approximative de 15 285 € HT; 	Olivier PERRET
	<ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser Monsieur le Président à signer la promesse de vente formalisant l'accord des parties ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître MENTRE, notaire à Montceau-les-Mines, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ; - D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2019 - Nature 7788 - Fonction 90 - 26. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-8	<p>LE CREUSOT - ZA Chanliau - Vente de deux parcelles de terrain</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De céder à la SCI HEPHAISTOS, dont le siège social est situé au n° 17 de la rue Baudin à Bourg-en-Bresse (01000), inscrite au registre du commerce de Bourg-en-Bresse et représentée par son gérant, Monsieur Jean-Luc MUFFAT, les parcelles de terrains suivantes, sises commune du Creusot, ZA Chanliau, allée Gabriel JARS :<ul style="list-style-type: none">oSection BE n° 498 pour partie : 551 m²oSection BE n° 211 pour partie : 1 055 m²Total approximatif : 1 606 m²- De fixer le prix total de cette cession à la somme de 15 € HT/m², soit, au total, 24 090 € HT environ ;- D'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties ;- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître NIGAUD, notaire au Creusot, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;- D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2019 - Nature 7788 - Fonction 90 - 26. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Olivier PERRET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-9	<p>Approbation du programme 2019 de travaux d'évolution de l'infrastructure numérique à très haut débit réalisés dans le cadre de la délégation de service public passée avec Creusot Montceau Networks</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver le programme des évolutions du réseau très haut débit à réaliser dans le cadre de la délégation de service publique pour l'année 2019 ;	David MARTI

	<ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser le versement d'une subvention maximum de 70 000 € HT à Creusot Montceau Networks ; - D'imputer la dépense sur le budget prévu à cet effet. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-10	<p>Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) - Rapport annuel 2018 - Approbation</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De prendre acte du rapport de la SPLAAD portant sur l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-Claude LAGRANGE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-11	<p>Enseignement supérieur - Soutien à l'international - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'application</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'Université de Bourgogne ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ; - D'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € à l'Université de Bourgogne pour le soutien de la politique internationale du centre universitaire Condorcet ; - D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant. 	David MARTI

	<p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Étant précisé que Jérémy PINTO, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-1	<p>Constitution de la Société Publique Locale Sud Bourgogne Aménagement</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De procéder au retrait de la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2018 approuvant la création de la SPL Sud Bourgogne Aménagement, - De décider de la constitution d'une société publique locale (SPLL) régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, dénommée SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT, d'une durée de 99 ans et dont l'objet social est l'étude, la réalisation et la gestion : <ul style="list-style-type: none"> 1) d'opérations d'aménagement concourant : <ul style="list-style-type: none"> • À la mise en œuvre d'une politique de transport en commun, de mobilité, de stationnement, • À la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat, • Au maintien, à l'extension ou l'accueil des activités économiques, • Au développement des loisirs et du tourisme, • À la réalisation d'infrastructures ou d'équipements publics, • À la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et des espaces naturels. 2) d'opérations de construction ou de réhabilitation : <p>La société pourra intervenir sur tous immeubles, bâtiments et ouvrages de toutes natures, tant pour ce qui concerne leur construction que leur amélioration et leur rénovation, notamment énergétique.</p> - D'autoriser l'adhésion de la CUCM à la SLP Sud Bourgogne Aménagement en cours de création ; 	David MARTI

	<ul style="list-style-type: none"> - D'approuver les statuts de la société tels qu'annexés à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à les signer ; - D'approuver la répartition du capital social, fixant la participation de la CUCM à 36 000 euros ; - D'autoriser le Président à signer les bons de souscription et la libération des actions pour un montant de 36 000 euros, sous réserve de l'inscription de cette somme au BP 2019, - D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	
--	--	--

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPORTEURS
V-2	<p>Ecomusée - Programmation scientifique et culturelle 2019</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De valider la programmation scientifique et culturelle de l'Ecomusée pour l'année 2019, - D'autoriser Monsieur le président à solliciter toutes subventions auprès des partenaires de la collectivité. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPORTEURS
V-3	<p>Ecomusée - Villa Perrusson - Tarifs</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver, telles que décrites ci-dessous, les modalités tarifaires d'ouverture aux publics du jardin de la Villa Perrusson à compter de 2019 : 	David MARTI

Catégories	Tarifs
Individuel Adulte	4 €
Individuel Enfant, à partir de 11 ans	2 €

Sont considérés comme groupe de visiteurs :

Groupes adultes	Groupes enfants/scolaires et publics empêchés
Tout groupe d'au moins 10 personnes (individuels constitués, groupe organisé)	-Scolaires, jeunes de moins de 26 ans (enfants des centres aérés compris) -« Public en difficulté » : handicapés, demandeurs d'emploi, maison de retraite

Catégories	Tarifs
Groupe Adultes, visite simple	3,50 € / personne
Groupe Adultes, visite au jardin + circuit pédestre commenté	4,50 € / personne
Groupe Enfants/scolaires hors CUCM, publics empêchés Visite simple (collège, lycée, enseignement supérieur)	1,50 € / personne
Groupe Enfants/scolaires hors CUCM, publics empêchés Visite/ateliers (maternelles et primaires)	1 atelier : 1,50 € / enf. 2 ateliers : 3,00 € / enf. 3 ateliers : 4,10 € / enf. 4 ateliers : 5,60 € / enf. 5 ateliers : 7,10 € / enf. 6 ateliers : 8,20 € / enf.
Groupe Enfants/Scolaires hors CUCM, publics empêchés Visite au jardin + circuit pédestre commenté	2,00 € / personne

La liste des catégories de personnes éligibles à la gratuité est la suivante :

- Enfants jusqu'à 10 ans,
- Bénéficiaires du R.S.A et demandeurs d'emploi,
- Personnes en situation de handicap + 1 accompagnant,

	<ul style="list-style-type: none"> - Détenteurs de la carte Tourisme Pass Pro + 1 accompagnant, - Porteurs de la carte « Passtime » (1 entrée gratuite pour une payante), - Porteurs des cartes de membre adhérent du réseau Écomusée - Porteurs des cartes ICOM, - Porteurs des cartes AICA presse, - Porteurs de cartes de guides conférenciers, - Nouveaux arrivants sur le territoire communautaire détenteurs d'une contremarque, - Groupes scolaires de la CUCM et leurs accompagnateurs, - Accompagnateurs des groupes enfants/scolaires hors CUCM et publics empêchés, - Groupes : gratuité pour 1 accompagnant + 1 gratuité pour 20 personnes, - Groupes comités de jumelage situés sur le territoire communautaire - Groupes agents CUCM <p>- Certains événements ponctuels organisés par l'Écomusée seront gratuits pour le public.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;">VI-1</p>	<p>Alimentation en eau des agriculteurs - Autorisation de signature de la convention 2019 avec la Chambre d'Agriculture</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver les termes du projet de convention précitée au titre de l'accompagnement 2019 d'agriculteurs du territoire en matière d'alimentation en eau à intervenir avec la Chambre d'agriculture, - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention sur la base du projet annexé, - D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne de crédits correspondante du budget annexe eau. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;">Sylvie LECOEUR</p>

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-2	<p>Déchets diffus spécifiques - Convention 2019-2024 - Autorisation de signature</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver le projet de convention de ré-agrément entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'éco-organisme Eco-DDS,- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-4	<p>Services publics eau et assainissement - Modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC)</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De se prononcer favorablement sur la modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC),- D'approuver le projet de statuts du SMEMAC tel qu'il est annexé à la présente délibération. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 62 (dont 16 pouvoirs)</p> <p>Observations : Étant précisé que Sylvie LECOEUR, Jean-Marc HIPPOLYTE, Gilles DUTREMBLE et Pierre-Etienne GRAFFARD intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPORTEURS
VI-5	<p>Préservation des espaces naturels - Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Attribution de la participation communautaire 2019 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2019</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver les termes de la convention d'objectifs 2019 à intervenir entre la communauté urbaine et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne,- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs 2019 et d'en assurer la bonne exécution,- D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 14 194,75 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne,- D'imputer les dépenses sur la ligne correspondante du budget annexe eau prévue en section de fonctionnement. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;">Jean-Marc HIPPOLYTE</p>

La séance est levée à 21h15.

Le président,
David MARTI

